

# Comment devient-on préfet ?

**Le terme « préfet » vient du latin *praefectus*, qui signifie « placé en tête ».**

Il désigne donc un homme ou une femme qui est à la tête d'une organisation (gouverneur, intendant, administrateur).

Aujourd'hui, le préfet est un haut fonctionnaire qui représente l'État et le Gouvernement dans un département ou une région ; le sous-préfet est son délégué dans un arrondissement.

Les préfets, assistés des sous-préfets, forment le corps préfectoral. Ils sont recrutés principalement parmi les élèves de l'École Nationale d'Administration (ENA) et les agents de préfecture mais aussi dans le privé ou dans d'autres administrations.

Ils sont nommés par le président de la république en Conseil des ministres sur proposition du premier ministre et du ministre de l'Intérieur.

Les préfets passent en moyenne près de trois ans dans le département où ils sont nommés. Il y a cent vingt cinq préfets et quatre cent cinquante-six sous-préfets. Longtemps exclusivement masculine, la fonction se féminise progressivement depuis quelques années, pour atteindre une centaine de femmes, dont dix préfètes de département.

*Photo Pierre Le Droumaguet :  
Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de la CHARENTE-MARITIME - 2012*

